

LEGENDE

INTITULE DES ZONES ET DES SECTEURS.

Zones U (urbaines)

- UA Zone centrale ancienne.
- UAc Secteur à vocation commerciale et de services.
- UB Zone urbaine d'extension récente à dominante d'habitat .
- UC Zone d'activités artisanales et industrielles.
- UL Zone affectée aux activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs.
- UF Zone affectée au domaine ferrovaire.
- UH Zone partiellement desservie où quelques possibilités de constructions sont admises.

Zones AU (à urbaniser)

- 1AUb Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation d'habitat.
- 1AUc Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à dominante d'activités artisanale et commerciales.
- 2AUb Zone d'urbanisation future à long terme réservée à l'habitat.
- 2AUc Zone d'urbanisation future à long terme réservée à l'activité à dominante artisanale.

Zone A (agricole)

- A Zone réservée à l'exploitation du sol.

Zones N (naturelles)

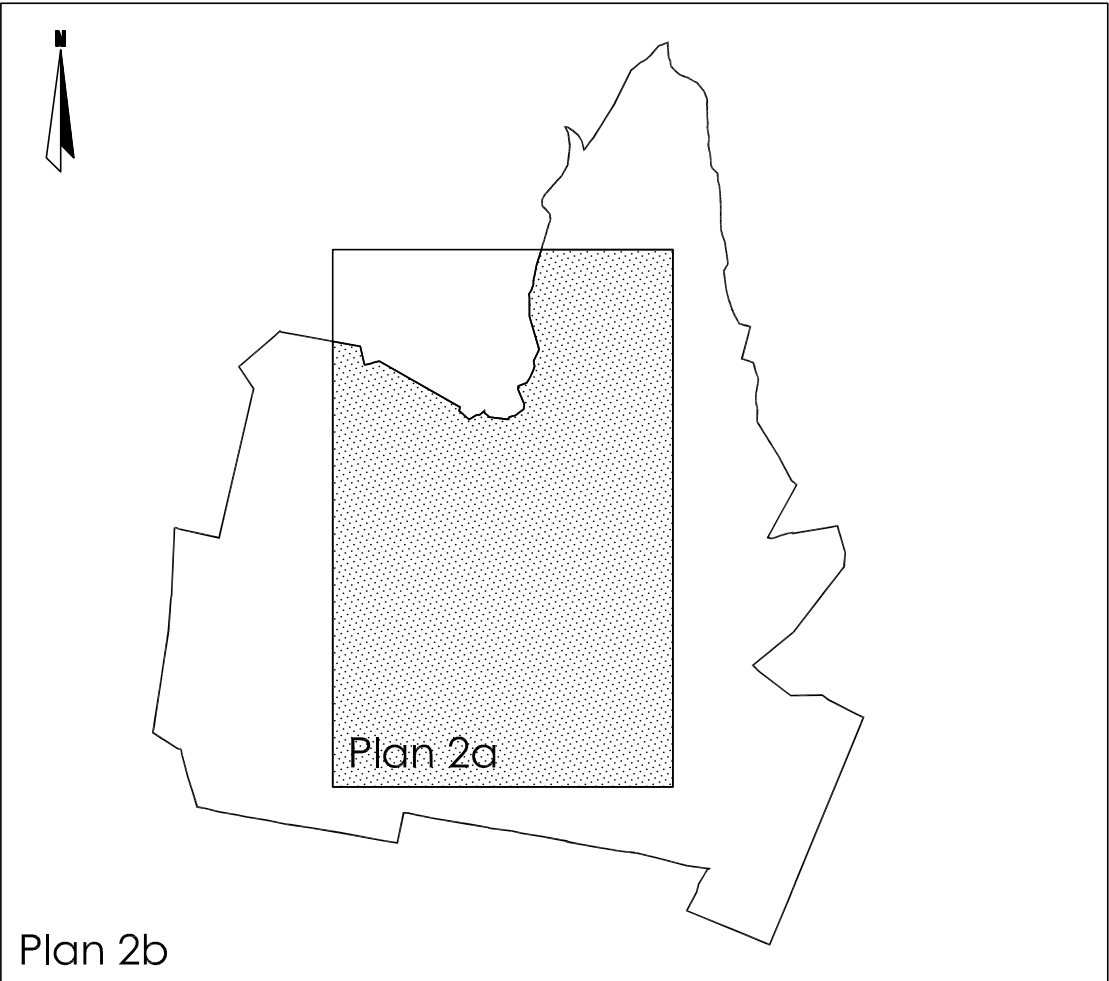
- N Zone naturelle et forestière à protéger.
- NG Zone destinée à l'accueil d'équipements publics liés aux réseaux.
- NL Zone admettant quelques aménagements sportifs, de loisirs et de plein air.
- NP Zone naturelle de protection stricte.

ELEMENTS GRAPHIQUES

- Limite de zone ou de secteur.
- Espace boisé classé à conserver.
- Emplacement réservé.
- Voie d'intention.
- Plantations à réaliser.
- Voie bruyante.
- Zone de bruit.
- Marge de recul.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Département d'Indre et Loire
Commune de VILLEPERDUE



Elaboration du plan local d'urbanisme
Révisions et modifications du 22 novembre 2010

2a PLAN DE ZONAGE.
Zone urbaine.
Echelle : 1/2000 ème.



6 rue boulevard Foch 41100 ANGERS - Téléphone : 02 41 23 13 21 - Télécopie : 02 41 23 13 21 - e-mail : contact@villeperdue.fr

